



PROCES-VERBAL

Conseil municipal
7 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26

Ordre du jour

Ouverture de séance	1
Appel des conseillers	1
Désignation secrétaire de séance	1
Intervention de Monsieur le Maire	2
Approbation du procès-verbal du 10 février 2023	4
Intervention de Marie-Thérèse BERAGNE	4
Décisions du Maire	7
Présentation du débat d'orientations budgétaires 2023	7
Informations diverses	27
Clôture de séance	28

Ouverture de séance

Bonsoir à toutes et à tous,

Je déclare la séance du conseil municipal de ce jour officiellement ouverte.

Je vais faire l'appel des élus.

Appel des conseillers

Etaient présents : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAudeau, Emile FORTINEAU (*arrivée à 19h27*), Alizée GUIBERT, Gwénola LEBRETON, Frédéric CHAPEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO.

Etaient excusés : Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Yvon LERAT, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Benoît PERDONCIN donne pouvoir à Christian CORDEIRO.

Etaient absents : /

20 conseillers sur 26 présents - le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation secrétaire de séance

Jean-Marc COLOMBAT est désigné secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs,

Je suis ravi de vous accueillir aujourd'hui pour ce Conseil municipal qui sera exclusivement dédié au rapport et au débat d'orientations budgétaires de l'année 2023.

Je souhaitais en préambule rappeler l'évolution du nombre d'habitants sur notre commune à 2,1 % par an durant ces 10 dernières années. L'INSEE en janvier 2020 annonçait notre passage à 10.000 habitants. Nous confortons ainsi notre 1^{re} place sur le territoire de la CCEG et nous devenons la 23^{ème} commune de Loire-Atlantique. C'est pour moi une fierté, car elle démontre, quoi qu'en disent nos détracteurs, que notre ville est attractive, qu'elle inspire la confiance et propose des services adaptés aux besoins de ses habitants.

Je l'avais dit au début de ce mandat, notre programme sera axé sur les services. Après deux années difficiles marquées par la crise sanitaire et une réorganisation de notre équipe et de notre administration, l'année 2022 aura été l'année de la jeunesse avec la mise en place du Local Jeunes, l'évolution de nos accueils périscolaires, l'ouverture d'une nouvelle unité au multi accueil « Bulles de rêve » et la création de 12 postes supplémentaires, dont la plupart en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Comme vous le savez, en octobre 2021, la Chambre Régionale des Comptes nous alertait sur notre sous-dimensionnement administratif. Elle nous recommandait d'augmenter notre taux d'encadrement. Depuis, nous avons fait le nécessaire avec le recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services, la réorganisation des services et la création de deux postes de direction, en charge de la Communication et de la Citoyenneté, la Culture et de l'Animation de la Ville. En ce début d'année, nous avons également accueilli une nouvelle responsable du service des finances.

Depuis fin 2022, le fonctionnement de notre collectivité a franchi un nouveau cap.

Pour la première fois depuis 12 ans, le Comité directeur nous a présenté un projet d'administration avec un organigramme cible fruit d'un travail débuté il y a de cela 9 mois. Ce projet d'administration est la traduction opérationnelle et administrative du projet de mandat. Il définit les missions, les objectifs et les moyens alloués à chaque entité sur la période 2023 – 2026. Il a recueilli la validation de l'ensemble des élus de la majorité et l'avis favorable des représentants du personnel.

Par ailleurs, parce que l'efficacité et la principale richesse de notre service public reposent sur les femmes et les hommes qui la composent, la direction générale nous a proposé la mise en place d'un agenda social, qui a également recueilli l'approbation des organisations représentatives du personnel en décembre dernier. Cet agenda, nourri d'une enquête effectuée auprès du personnel à l'été 2022 constitue la traduction de notre ambition politique pour faire progresser la gestion des ressources humaines de notre collectivité, à travers vingt actions structurantes qui seront déclinées d'ici 2026.

Je tiens tout particulièrement à remercier notre Directeur Général des Services et ses services pour leur investissement et leur professionnalisme, qui nous permettent, jour après jour, de sécuriser nos décisions et asseoir la gouvernance administrative qui doit être celle d'une commune de plus de 10.000 habitants.

Je salue également la qualité du dialogue social, qui s'est installée depuis quelques temps avec les représentants du personnel. Les échanges sont exigeants, constructifs et apaisés.

Dans un contexte où les collectivités sont frappées par des problématiques d'attractivité et de fidélisation, ces chantiers sont prometteurs et porteurs de sens pour notre personnel.

Certains, parmi vous, doutent, continuent à jouer de petites phrases méprisantes pour les élus mais surtout pour nos services, dans les médias. À cela, je les encourage à mesurer leurs propos et à constater, une nouvelle fois, les évolutions portées par la majorité municipale et plus que tout par les agents de notre collectivité qui, chaque jour, travaillent pour répondre à l'ambition que nous portons pour notre ville et pour celles et ceux qui nous ont fait et nous font confiance.

À la lecture du rapport d'orientations budgétaires que nous présentera l'adjointe aux finances, Isabelle Grolleau, dans quelques instants, vous constaterez les difficultés auxquelles sont confrontées les maires.

Qui aurait pu prévoir la pandémie de 2020 et ses conséquences ? Qui aurait pu prévoir la Guerre en Ukraine en 2022 et ses conséquences ? Qui peut prévoir aujourd'hui ce que sera demain ? La guerre est aux frontières de l'Europe, les ressources naturelles sur lesquelles notre économie s'est fondée depuis le milieu du 20^{ème} siècle se tarissent et font l'objet de spéculations que les gouvernements, quels qu'ils soient n'arrivent pas à contrôler.

L'inflation est bien présente et elle se manifeste à tous les niveaux : le prix du gaz a plus que triplé depuis l'année dernière, le prix de l'électricité a doublé, le prix de l'eau suit le mouvement.

Comment pouvons-nous agir, nous, à notre niveau ?

J'ai toujours été de nature optimiste. Je sais que nous, communes, avons le devoir, de répondre à ces enjeux et nous l'avons déjà démontré.

Depuis plus de 10 ans, nous investissons pour diminuer nos consommations d'énergies : installation de mâts solaires, remplacement des ampoules incandescentes par des ampoules leds et diminution des périodes de fonctionnement de nos éclairages publics, rénovation, isolation et diminution des températures dans nos bâtiments municipaux, limitation des consommations d'eau ... Demain de nouveaux projets vous seront proposés pour poursuivre dans cette démarche.

L'objectif que j'ai fixé à mon équipe est de répondre aux besoins de nos concitoyens quand ils sont avérés.

Le rapport d'orientations budgétaires 2023 dont nous allons débattre ce soir, est un document essentiel qui définit les grandes lignes de notre budget pour les années à venir. Il nous donne une vue d'ensemble de la situation financière de notre ville et nous permet de prendre des décisions éclairées sur les priorités et les investissements nécessaires pour l'avenir.

En 2023, nous allons poursuivre nos investissements pour répondre aux 3 axes que nous avons définis en 2020 à nos concitoyens et pour lesquels nous avons été élus : une ville dynamique et attractive, une ville du bien vivre, solidaire et citoyenne, une ville durable.

Depuis plus de 11 ans, nous nous sommes attachés à ne pas augmenter la fiscalité de notre commune là où certains dans notre département l'ont augmenté au fil du temps. Nous sommes convaincus que la gestion responsable de nos ressources financières nous a permis de maintenir une stabilité fiscale tout en fournissant des services de qualité à notre territoire.

Notre situation financière est saine. Notre dette diminue chaque année de près d'un million, notre capacité de désendettement reste sous le seuil d'alerte des 7 années, et notre épargne brute dépasse le million et demi d'euro.

Cependant, avec une inflation inédite depuis 2 ans qui représente plus d'un demi-million d'euro et une croissance démographique forte, nous devons maintenir un haut niveau de service public et une politique d'investissement ambitieuse, de l'ordre de 18 millions d'euros d'ici 2026.

Ces investissements intègrent le projet d'un nouveau groupe scolaire, pour lequel nous avons sollicité l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise pour en vérifier le bien-fondé d'ici la fin du mandat et pour lequel nous aurons les résultats d'ici la prochaine rentrée scolaire.

Vous l'aurez compris, nous sommes déterminés à évaluer toutes les options pour répondre aux besoins de notre commune, tout en maintenant notre engagement en faveur d'une gestion financière prudente et responsable.

Ainsi, nous serons amenés à présenter une légère révision des taux d'impôts communaux, de l'ordre de 3%, lors du vote du prochain budget.

Le rapport d'orientations budgétaires que nous allons examiner aujourd'hui est le fruit d'un travail rigoureux et collégial de la part des élus et des services. Il est basé sur une analyse complète de notre situation financière actuelle, ainsi que sur une évaluation approfondie de nos priorités et de nos besoins futurs.

Sans plus attendre, je laisse la parole à Madame Isabelle GROLLEAU qui va nous présenter ce rapport d'orientation budgétaire 2023.

Je vous remercie.

Excusez-moi, avant, nous allons approuver le procès-verbal du conseil du 10 février 2023.

Approbation du procès-verbal du 10 février 2023

► **A. ROYER** : Nous allons valider le procès-verbal du conseil du 10 février 2023. Avez-vous des remarques ?

► **G. BOULZENNEC** : Nous ne l'avons pas reçu. L'avez-vous eu vous ?

► **A. ROYER** : A priori, il y a eu un problème d'envoi. Nous ne pouvons donc pas l'adopter. Nous nous en excusons et l'approuverons donc au prochain conseil en même temps que celui d'aujourd'hui.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2022 n'a pas, par erreur, été joint au dossier de séance. De ce fait, celui-ci sera donc approuvé lors du conseil municipal du 11 avril 2023.

Intervention de Marie-Thérèse BERAGNE

► **M-T. BERAGNE** : Bonsoir.

Je vais pouvoir intervenir car lors du dernier conseil municipal, j'ai pu écouter la bande son et je n'ai donc pas attendu le compte-rendu et pris connaissance de votre intervention qui n'était pas une question et ne nécessitait donc pas une réponse dans les délais imposés par le règlement intérieur.

Je voudrais juste apporter les précisions nécessaires. Ainsi, la première décision du 14 décembre 2022 visait à récapituler les modifications de tarification présentées en commission famille, à savoir la mise en place de la tarification sociale des cantines à 1€ en dessous de 1000€ de QF, la modification du plafond des tarifications afin de se mettre en conformité avec les revenus des foyers treilliérains dans une logique de justice sociale et la modification du taux d'effort mécaniquement, celui-ci étant déterminé par le QF le plus élevé, le plus faible et le tarif mini et maxi.

Les services de l'état avaient souhaité y voir figurer les trois tranches de QF bien déterminées dont au moins une dédiée aux revenus de 1000€. Considérant que nous sommes au taux d'effort, nous n'avons pas jugé cette distinction par tranche, nous avons donc revu notre copie et précisé les trois tranches demandées. Vous aurez remarqué que la délibération précise « inférieur à 1000€ » et non

inférieur ou égal comme l'évoqué dans votre intervention. Au total, ce sont près de 330 familles qui ont un quotient familial inférieur à 1000 sur environ 906 familles.

Une coquille, a à cette occasion bien été identifiée concernant le taux d'effort appliqué aux hors-communaux. En effet, nous avons évoqué 6,85€ pour les hors-commune, or le taux appliqué est de 7,40€, soit le coût réel du repas.

Quant à la communication sur le site de la ville, nous avons, Delphine ORREGIA, Isabelle MOESAN et moi-même parcouru l'ensemble du site. La publication des décisions est assumée par le service communication. Cette publication vaut mise à jour des tarifs. Le service du guichet famille travaille lui au travers de l'espace citoyens, les usagers ont coutume d'utiliser le simulateur pour calculer le tarif ; celui-ci est tout à fait fonctionnel et adapté aux tarifications précitées et corrigées.

Nous avons testé des différents cas de figure.

Parler coefficient familial et taux d'effort constitue visiblement pour tous une langue étrangère ou presque et nous avons certainement manqué de pédagogie mais les différents échanges avec les familles nous permettent de clarifier tout cela au fil des semaines. Je rencontre de nouveau les familles dans le courant de la semaine prochaine.

Enfin, nous avons pris le parti de poursuivre le travail sur la mise à jour des tarifs périscolaires dans une dynamique d'échanges avec les familles et ce dans les prochaines semaines afin d'initier avec les usagers les nouvelles règles de jeu quant à la mise en place de la réservation, de la mise en place des goûters et le cas échéant du petit-déjeuner.

Pour finir Monsieur BLANCHARD, je regrette que vous ne siégiez pas à la commission famille car votre promptitude à relever les erreurs ou à vous interroger aurait pu être un atout pour la mise en place de cette évolution tarifaire. En effet, durant la commission où les nouveaux tarifs ont été présentés, les élus issus de votre minorité n'ont pas jugé bon d'intervenir.

Enfin, je tiens à rappeler ici que la restauration scolaire est un service public et qu'il a certes vocation à être déficitaire mais non pas à creuser chaque année une dette plus grande du fait notamment de l'absence d'augmentation depuis cinq ans alors même que nous avons augmenté le taux d'encadrement sur la pause méridienne et que les denrées augmentent chaque année jusqu'à l'apogée cette année des hausses des matières premières et des fluides mais cela Isabelle GROLEAU vous l'expliquera dans le ROB.

Enfin, j'entends l'insatisfaction des familles parce que nous tardons à réaliser notre objectif pour la restauration scolaire, à savoir, utiliser des produits issus de la production locale 50% et à proposer des plats de qualité, tant gustative que nutritive. Il s'agit ici de mettre en place de nouvelles recettes, de nouveaux process et tout ceci s'accompagne de formation et de montée en compétences de nos équipes. Par ailleurs, après notre partenariat avec le département pour des marchés issus de la production territoriale, nous venons d'acter un partenariat avec une diététicienne qui sera présenté aux familles lors de la prochaine commission restauration du 21 mars mais également avec la ferme PEIRD, groupement de producteurs bio pour les produits laitiers ; une visite sur site sera organisée. Pour les fruits et légumes, nous travaillons désormais avec Province bio, plateforme logistique des producteurs bio des coteaux nantais pour les légumes frais et les fruits frais. Pour les légumes de 4^{ème} gamme, à savoir les légumes tout prêts, tout épluchés, nous travaillerons avec Nantes Terre Atlantique atelier la fée aux ducs qui produit et traite en légumerie des productions locales en chantier d'insertion professionnelle. Pour les légumineuses, nous travaillerons avec l'association « Manger bio 44 ».

Notre équipe est consciente de demander aux familles un effort mais une nouvelle fois je le dis, si les tarifs des fluides et des matières premières baissent, cette baisse sera répercutée sur la tarification des services de cette délégation.

Je vous remercie de votre attention.

► **C. CORDEIRO** : Monsieur le Maire, est-ce que je peux répondre juste à une seule phrase ?

Je me suis senti concerné par rapport à la commission qui a eu lieu et pour laquelle nous étions présents.

► **M-T. BERAGNE** : Vous êtes concernés !

► **C. CORDEIRO** : Il est difficile de travailler dans les conditions que vous nous avez imposées puisqu'on a une lecture assez transversale. On n'a pas travaillé le sujet, donc il est difficile de faire des remarques techniques, approfondies sur le sujet que vous avez évoqué, que vous avez travaillé. Nous, nous n'avions pas travaillé donc à partir du moment où l'on a reçu les éléments de la commission, du conseil municipal... Là, on peut se pencher effectivement sur les chiffres. C'est très difficile vous savez d'arriver à une commission, de voir le power-point et que l'on vous explique ce qui va se passer. Nous ne sommes pas acteurs, on subit. Donc au conseil municipal suivant, une fois que l'on a fait l'analyse, on est là pour vous donner nos sentiments et notre manière de comprendre.

► **M. BERAGNE** : C'est dommage que vous vous passiez de poser des questions pendant la commission. Pas acteur mais figurant.

► **A. BLANCHARD** : Est-ce que je peux rajouter quelque chose ?

Vous avez commencé Madame BERAGNE votre intervention en disant que vous aviez regardé la vidéo.

► **M. BERAGNE** : Non j'ai écouté. J'ai dit que j'ai écouté la bande son.

► **A. BLANCHARD** : Oui, pas de problème, la bande son mais même la vidéo vous pouvez la regarder, elle est publique.

► **M. BERAGNE** : Non elle est sur votre page c'est tout.

► **A. BLANCHARD** : Oui mais elle est ouverte au public.

Et donc on va faire un peu la même chose parce que vous faites une très longue intervention donc on réécouterà ce que vous avez dit pour pouvoir vous répondre. Par contre, vous commencez votre intervention en parlant d'une décision du 14 décembre alors que le tableau qui avait été présenté sur les décisions 2022 n'était pas du 14 décembre et que ...

► **M. BERAGNE** : Sur votre intervention vous évoquez le 14 décembre Monsieur.

► **A. BLANCHARD** : Oui parce que c'est mis dans une des délibérations sur la cantine à 1€ je crois.

► **M. BERAGNE** : Et c'est à celle-là que je me réfère.

► **A. BLANCHARD** : Elle n'existe pas cette décision. Elle est publiée nulle part, elle n'existe pas et vous faite référence. Il y a un mélange des genres. On n'est pas là pour mettre en cause les services, on l'a déjà dit. Par contre, vous avez une responsabilité quand vous sortez trois ou quatre documents successifs et que ces documents mettent des chiffres différents, ce n'est pas pinailler de notre part que de faire la remarque que ces décisions-là sont erronées.

La dernière décision modificative du 6 janvier 2023 dit « annule et remplace la décision précédente », elle est elle-même erronée. Et on va vérifier mais ...

► **MT. BERAGNE** : C'est ce que je vous rectifie aujourd'hui, c'est ce que je vous explique. Et je reconnais en plus que nous avons fait une erreur.

► **A. BLANCHARD** : Cette décision modificative Madame BERAGNE elle fait encore référence à l'autorisation donnée par le conseil municipal au Maire de décider d'une date de 2022, ce qui est erroné. Mais par contre, sur les quotients c'est bien inférieur à 1000 ce que l'on a voté en décembre

et donc la décision quand vous regardez le tableau de la décision modificative de début janvier 2023, ceux qui sont à 1000 paient 3,40€ ou 3,70€. Et donc à un moment, vous pourriez reconnaître effectivement non seulement qu'il y a une erreur mais que notre intervention était justifiée.

► **M. BERAGNE** : La preuve puisque je vous dis que nous l'avons rectifiée.

► **A. BLANCHARD** : Comme dit M. CORDEIRO, en commission on intervient mais comme on n'a pas le document avant, selon les commissions, en fait, les documents sont envoyés avant ou sur table ou sur papier. A cette commission-là, j'y ai participé, on a eu qu'une présentation sur écran et donc c'était relativement complexe et on l'a dit la dernière fois, votre augmentation des tarifs elle n'a jamais été discutée alors que l'intervention en dernier conseil municipal M. ROYER, vous commencez votre intervention en disant que vous allez faire une proposition d'actualisation des tarifs. Et en fait, on nous a dit dès qu'on est intervenu là-dessus en décembre que c'était une décision du Maire et que nous n'avions pas à en parler. Relisez votre déclaration préalable, vous disiez que vous alliez proposer au conseil municipal l'actualisation des tarifs.

► **A. ROYER** : OK, très bien.
On revient à l'ordre du jour.

Décisions du maire

(le tableau des décisions du Maire apparaît à l'écran)

► **M. le Maire** : Je vais donc vous rendre compte des décisions que j'ai prises. Il y a eu trois décisions :

- Réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge du Bossin à Treillières. C'est l'entreprise Colas France - Etablissements Gadais - qui a été retenue pour un montant TTC de 330 790,80€. Procédure d'appel d'offres et décision du groupe de travail « marchés » qui a eu lieu le 14 février 2023.
- Aménagement des rues de la Gréhandière, de la Jaudinière et de la Sionnière. C'est aussi l'entreprise Colas France - Etablissements Nantes Nord - qui a été retenue pour un montant de 807 200,94 €. Procédure d'appel d'offres et décision du groupe de travail « marchés » du 14 février également.
- Troisième décision du Maire, c'est une recette mais elle n'est pas très importante : versement d'indemnité pour un sinistre de 2022 concernant un panneau de signalisation accidenté à la Noé Violain. C'est l'assureur Groupama qui nous verse une recette de 184,32€. Et ça été validé le 27 février 2023.

Voilà pour les décisions du Maire.

Je passe désormais la parole à Madame GROLLEAU pour la présentation du ROB.

Présentation du débat d'orientations budgétaires 2023

► **I. GROLLEAU** : L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2015-991 du 7 août 2015 - article 7, portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit l'obligation que les communes de plus 3 500 habitants doivent voter dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget DOB accompagné d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Je vais passer directement à la présentation du diaporama.

Je vous propose le sommaire suivant :

- 1- L'introduction
- 2- Puis les éléments de contexte économique,
- 3- Les recettes de la commune,
- 4- Les dépenses de la commune,
- 5- Les investissements,
- 6- L'épargne,
- 7- La dette
- 8- Et en annexe les ratios,

Tel que cela a été présenté dans le document que vous aviez eu en commission « ressources et citoyenneté ».

1- Introduction :

L'article L2321, c'est ce que je viens de dire, du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents le vote du budget primitif afin de permettre au conseil municipal de débattre sur les grandes orientations du prochain budget. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe, précisée par le décret du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu formalisé dans un rapport. Le rapport présenté comme support à ce débat retrace les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par l'équipe municipale et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer le budget primitif 2023. Il sera demandé aux élus de prendre acte de la tenue du DOB 2023 sur la base du rapport d'orientations joint à la délibération correspondante.

2- Les éléments de contexte économique

Après une reprise de la croissance en 2021 suite à la crise Covid 2020-2021, la guerre en Ukraine déclenchée par l'invasion russe au mois de février 2022, a provoqué une forte hausse du prix des matières premières et des difficultés d'approvisionnement pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Les mesures prises en France : bouclier tarifaire pour le gaz et l'électricité, remise sur les carburants ont atténué la hausse de l'inflation. Elle était en moyenne de 6% pour l'année 2022, parmi les niveaux les plus bas constatés au sein de l'union européenne. Elle est évaluée à 6% en 2023 et devrait se rapprocher de 2% les années suivantes.

C'est dans ce nouveau contexte qu'ont été élaborés les projets de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et de programmation de la loi de finances 2023. Les mesures pour les collectivités, relatives à la loi de finances pour 2023 :

- Partie fiscalité locale : tout d'abord la suppression de la contribution sur les valeurs ajoutées des entreprises. Treillières n'est pas concerné.
- S'agissant de la revalorisation forfaitaire des bases pour la taxe foncière, elle s'élèvera au niveau du glissement annuel de l'indice des prix de la consommation harmonisé à 7,1%.
- La loi de finances pour 2023 prévoit également une extension du nombre de communes pour en majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Treillières est éligible mais n'a pas fait le choix d'une revalorisation de cette taxe. Elle restera donc à 21,60% en 2023 pour une recette de 69 000€.

- Enfin le partage de la taxe d'aménagement.
A l'échelle de la CCEG, les communes et l'intercommunalité ont fait le choix d'un reversement de la part de leur taxe d'aménagement perçue dans le périmètre des parcs d'activités. Pour Treillières, la part de taxe d'aménagement concernée pour 2023 est de 37 000€. La moyenne annuelle étant de 110 000€ entre 2017 et 2022. La raison est fort simple c'est qu'il y a moins de foncier maintenant sur les parcs d'activité à Ragon ; la dépense sera moins élevée.
- S'agissant des aides, le projet de loi de finances prévoit un nouveau dispositif de soutien aux collectivités territoriales, le filet de sécurité 2022. Pour être éligible, la collectivité devra avoir entre autres une épargne brute en baisse de 25% en 2023. Treillières n'est pas éligible à ce dispositif en 2023.
- S'ajoute au filet de sécurité un amortisseur électricité visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités dès que le prix sur le contrat dépassera les 180MWh. Treillières ne devrait pas être là non plus concernée en 2023. En effet, nous avons fait des estimations par nos services et nous avons également fait une demande auprès de nos fournisseurs. Nous sommes en attente de leur réponse mais à priori on n'atteint pas le plafond demandé pour pouvoir bénéficier de l'aide.
- Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un fond vert sera mis en place pour des projets en faveur du climat et de la biodiversité. En 2023 Treillières répondra à l'appel à projet de l'état pour valoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre technique municipal.

3- Recettes de la commune

- a. **L'inflation** : les communes connaissent depuis 2022 un contexte inflationniste inédit qui les touche plus durement que les autres collectivités.

L'indice des prix des dépenses communales, appelé aussi « panier du Maire », élaboré par l'AMF et la banque postale, mesure l'inflation réellement supportée par les communes en l'appliquant à chaque poste de leurs dépenses l'indice de prix correspondant.

Vous avez donc sur votre gauche le graphique d'évolution nationale des matières premières :

- La courbe grise : très forte augmentation en 2021 et 2022 pour les énergies (électricité, gaz, vapeur, air conditionné) - 68,3% d'augmentation.
- La courbe en orange : pic d'augmentation en 2022 pour les combustibles et les carburants - 50,1% d'augmentation.
- Et les trois autres dépenses supportées par les communes : le secteur des travaux publics, du bâtiment et les produits alimentaires.

Le surcoût pour la ville, lié à l'inflation sur le budget 2023 est estimé à près de 300 000€. Les principales augmentations sont les suivantes :

- Le prix des énergies : 120 000€
- L'eau : 22 000€
- Carburant : 2 000€
- Denrées alimentaires : 50 000€
- Point d'indice des fonctionnaires : 100 000€.

- b. **La fiscalité directe** : comme le disait M. le Maire en entrée du conseil municipal, la population de la commune de Treillières est en forte hausse depuis les 15 dernières années ; la ville a en effet pris près de plus de 2 500 habitants supplémentaires, soit 30% de croissance. Cela a occasionné le développement important de services supplémentaires. A titre d'illustration en

2022, les surcoûts liés à l'inflation et la croissance démographique sont estimés à plus de 660 000€ :

- Augmentation du point d'indice : 100 000€,
- Création de postes supplémentaires : 360 000€,
- Charges de fonctionnement : 200 000€.

Le surcoût est estimé à 300 000€ également en 2023.

Chaque année, les valeurs locatives cadastrales des logements qui servent de base pour le calcul des impôts locaux sont revalorisées par l'application d'un coefficient forfaitaire. Pour 2022, le coefficient était de 3,4%, soit une recette de 260 000€. Pour 2023, ce coefficient a été revalorisé à 7,2% soit une évolution de recette fiscale de 416 000€ pour la commune, prévue par l'Etat.

A cela viendra s'ajouter une perte des dotations de l'Etat à hauteur de 168 000€ entre 2023 et 2024 liée au passage à 10 000 habitants.

Les recettes liées à la revalorisation des bases fiscales ne suffisent pas à couvrir l'ensemble de ces différentes évolutions. A cet effet, l'équipe municipale a fait le choix de proposer une augmentation unique des impôts directs de la commune de 3% en 2023, soit 178 000€ supplémentaires.

Compte-tenu de la dynamique démographique et l'inflation, plus de la moitié des communes de la métropole nantaise et plus d'un tiers des communes de la CCEG ont également fait le choix d'augmenter leurs impôts locaux.

A titre informatif, pour 2023 :

- Nort sur Erdre : 5% d'augmentation
- Héric : 3%
- Sucé sur Erdre : 2%
- Vigneux de Bretagne : 5%
- Saint-Mars-du-Désert : 0.5% tous les ans
- Grandchamp-des-Fontaines en 2022 : 2%

Et vous pouvez constater qu'au niveau des dépenses sur deux années ça nous a coûté 960 000€ alors qu'en recettes nous n'avons que 686 000€. Donc même en valorisant les impôts directs communaux de 3%, ça ne couvrira pas du tout les dépenses engendrées par l'inflation et la croissance démographique.

► L'évolution du produit fiscal de la collectivité de 2020 à 2023 :

Sur le graphique, sur votre gauche, vous avez en 2020, on le voit bien en marron, la taxe d'habitation qui est le foncier bâti, taxe d'habitation que nous perdons en 2021. Par contre, effectivement, le foncier bâti remonte, je vous rappelle que c'est l'ancienne exonération de la taxe foncière et la récupération de la part départementale que nous avons votée au conseil municipal en septembre 2021.

Pour 2023, le produit fiscal de la commune est estimé à 6 411 000€ soit une évolution de 10,2% qui se découpe ainsi :

- la revalorisation des bases fiscales par l'Etat (416 000€, augmentation de 7,2%)
- et la proposition d'augmentation de la fiscalité communale (178 000€, 3 %).

On vous rappelle qu'il n'y a eu aucune augmentation communale depuis 15ans et ça serait la seule évolution sur ce mandat. Cette proposition vous sera proposée au prochain conseil municipal de fin mars/début avril, la date n'est pas retenue.

► La dotation globale de fonctionnement :

Je vous rappelle que la DGF est essentiellement basée sur des critères liés au potentiel fiscal et à la population. Donc pour chaque graphique, vous avez les trois couleurs :

- En marron : la Dotation Nationale de Péréquation qui reste stable,
- En bleu ciel : la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) que nous allons perdre, je l'annonçais – 168 000€ sauf que nous avons eu l'avis de la préfecture la semaine dernière, la perte va être lissée sur deux ans donc nous avons quand même un petit gain de 84 000€ et 84 000€ aussi en 2024 mais nous allons la perdre dans deux ans.
- La Dotation de solidarité urbaine : nous ne sommes pas éligibles cette année. Il faut des critères liés aux problématiques de la ville, des quartiers prioritaires, des logements sociaux.

Total de la DGF pour 2023 : 995 000€ soit une baisse de 5,59%.

► Le fond de péréquation communal et intercommunal :

L'objectif est de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Une fois le montant de reversement déterminé, celui-ci est réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscale et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

En ce qui concerne Treillières, l'attribution sera de 143 000€ en 2023 c'est donc un montant stable.

► Synthèse des recettes réelles de fonctionnement :

- Sur les graphiques en bleu marine vous avez les impôts et les taxes : 6,55% d'augmentation
- En vert, les dotations/ subventions : - 8,67% lié du fait de la perte de la DSR ainsi que de l'attribution du fond départemental
- En bleu ciel, les autres recettes d'exploitation qui elles restent stables.

Un total des recettes de fonctionnement pour 2023 : 11 816 995€, soit une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 2,91%. Recettes qui je le précise restent prudentes mais nous pouvons espérer une augmentation jusqu'à 4%.

En 2023, l'évolution des recettes est donc de près de 3% liée notamment à la revalorisation de la fiscalité, à l'évolution des produits et des services mesurés liés à la refonte de la grille tarifaire aux familles en décembre 2022 (cantine à 1€, ...) et des perspectives de recettes CAF prudentes. Et comme je le précisais pour les dotations, une légère baisse des dotations solidarités rurales et l'attribution du fond départemental.

Vous avez la structure des recettes réelles de fonctionnement en pourcentage. Donc comme vous pouvez le constater, le premier poste le plus important c'est les impôts et taxes pour 68,5%, les dotations (15,4%) et les produits de service (14,9%). Voilà ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

4. Dépenses de la commune

► Charges de gestion :

- Charges à caractère général (couleur verte) : 2 758 697€ en 2023 (soit 2,4% d'augmentation). Ces charges à caractère général comprennent entre autres 500 000€ pour l'alimentation, 370 000€ pour les fluides, 170 000€ pour les fournitures administratives et scolaires, 120 000€ pour les locations, 100 000€ pour les assurances multirisques, 100 000€ pour les assurances pour le personnel.
- En bleu ciel, les autres charges de gestion courante à savoir, ce sont les subventions aux associations, au CCAS et à l'OGEC, soit une augmentation de 12,37%.
- Dépenses de fluides :
 - o en bleu marine vous avez l'eau et l'assainissement, en 2023 : 48 000€

- En bleu ciel, les énergies, l'électricité, chauffage urbain : 420 000€
- En vert, les carburants et les combustibles pour 51 000€

Un total des dépenses de fluide de 519 200€ soit une augmentation de 23% sur l'année 2023.

► Charges de personnel :

Vous avez l'évolution de la masse salariale :

- Entre 2021 et 2022 : +12%
- Entre 2022 et 2023 : + 5,1%

Je vais vous faire un petit zoom sur la partie RH :

- 2022 : + 12 postes Petite Enfance – Enfance – Jeunesse :
 - Extension du multi accueil : 5 recrutements.
Extension qui permet d'accueillir 15 enfants supplémentaires ;
 - Trois ouvertures de classe à la rentrée 2022 : 3 recrutements ATSEM.
Avec une volonté politique de diminuer le nombre d'élèves par classe, ce qui veut dire de meilleures conditions d'apprentissage pour les scolaires et l'amélioration des conditions de travail pour les professeurs des écoles et les ATSEM.
Pour information, depuis 2013, 400 enfants supplémentaires scolarisés à Treillières ;
 - Nouvelle organisation de l'accueil des loisirs, suite au succès de participation aux activités aux centres de loisirs et séjours avec hébergement ; révision du *taux d'encadrement* avec un renfort de l'équipe d'animateurs : 6 recrutements.
Résultat de cette action : cette réorganisation permet d'accueillir 56 enfants supplémentaires ; il n'y a plus de listes d'attente. Vous imaginez la satisfaction et le soulagement des familles. En contrepartie des dépenses, participation financière non négligeable de la CAF (un gain 21.000 € sur cette nouvelle organisation de l'accueil des loisirs). J'en profite également pour vous rappeler le bonus territoire conventionné entre la CAF et la mairie de Treillières, en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse qui va nous permettre une recette supplémentaire de 139 000€.

La priorité, c'est la réponse à la croissance démographique. Pour information, 23 % de la population à Treillières a moins de 15 ans.

Sur cette partie RH, je tiens à affirmer notre politique de gestion en régie : multi accueil, centres de loisirs, périscolaire. Il n'y a aucune externalisation contrairement à d'autres communes. Tout se fait en régie également pour la prestation d'entretien des bâtiments (ménage).

Je m'interroge, en tout état de cause, peut-on aller contre cet attachement à poursuivre l'accompagnement social et solidaire des jeunes et leurs familles ?

Après les 12 postes de petite-enfance, enfance, jeunesse, il y a eu deux créations d'emplois de direction : une restructuration des services pour une commune qui doit s'adapter à la croissance démographique et est également une réponse en grande partie aux observations de la Chambre Régionale des Comptes. Rappelez-vous elle précisait « un sous encadrement préjudiciable au fonctionnement, la gestion de la collectivité pâtit d'une insuffisance de RH et d'encadrement ». 2022, a donc vu la réorganisation de la Direction des Ressources (humaines et financières), une évolution du poste communication, la création d'un poste à la Culture, la réorganisation du CCAS pour mieux accompagner les demandeurs.

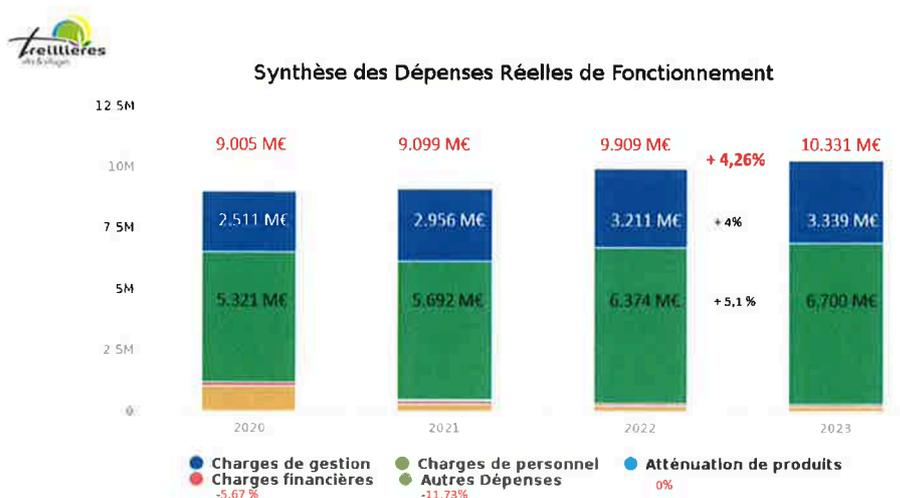
S'agissant des recrutements pour 2023, nous prévoyons :

- + 100.000€ qui correspondent à l'augmentation de la valeur du point d'indice. Je vous rappelle la revalorisation de 3,5 % en juillet 2022 et éventuellement une prévision de 4,3 % en 2023 ; il s'agit là d'un coup de pouce financier pour les agents communaux ;
- + 225.000 euros : créations de poste pour renforcer les services (espaces verts, voirie, bâtiment, police municipale, communication). Les recrutements s'étaleront sur l'année.

En conclusion sur la partie ressources humaines, l'objectif que l'équipe majoritaire a donné à la Direction est de stabiliser et faire évoluer l'organisation pour mieux piloter les actions inscrites au projet politique. A cet effet, un projet de mandat et d'administration est en cours et devrait être rapidement déployé. Je tiens à remercier et encourager Monsieur le Directeur Général des Services et les Directeurs et Directrices qui œuvreront pour répondre aux enjeux.

Le dernier graphique est l'évolution des effectifs, équivalents temps plein.
 Nous arrivons à 175 équivalents temps plein en 2023.

Synthèse de dépenses réelles de fonctionnement :



- En bleu marine, les charges de gestion : 4% d'augmentation
- En vert, les charges de personnel : 5,1% d'augmentation
- En rouge, les charges financières que sont les intérêts d'emprunts, qui sont en baisse, il n'y a pas d'emprunt : -5,67%
- Les autres dépenses en marron clair qui concernent les provisions et contentieux pour créance : - 11,73% et qui pourraient continuer à baisser en 2024 si les dossiers que nous avons en cours ne vont pas jusqu'au contentieux

La structure des dépenses réelles de fonctionnement en pourcentage :

- Charges de personnel : 64,9%
- Charges à caractère général : 26,7%
- Dépenses réelles de fonctionnement de 10 331 149€, soit une augmentation de 4,26%
- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant à 1002€, la moyenne nationale étant à 1071€.

5. Investissements de la commune :

► Notre trajectoire financière est la suivante :

- Pas de dégradation de l'encours de la dette entre le début et la fin du mandat

- Le maintien d'un taux d'épargne brut au-dessus du seuil de 10%
- Une hausse mesurée de la fiscalité pour accompagner le développement de nouveaux services
- Un plan d'investissement ambitieux à près de 18 millions avec l'hypothèse du groupe scolaire évolutif à 7 000 000€
- Le maintien d'un haut niveau de subventions et renforcement du lien aux associations
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 ans, la trajectoire financière pour les élus étant une épargne nette supérieure à 500 000€ à la fin du mandat en 2026.

► Nos orientations politiques :

La politique de la ville porte sur quatre objectifs principaux :

- Une ville solidaire et citoyenne avec l'éducation, jeunesse, petite-enfance et les solidarités.
Concernant l'éducation, jeunesse, petite-enfance, une prévision de 7 130 000€ :
 - o L'extension du multi-accueil qui a été achevé et le groupe scolaire La RinqaisConcernant les solidarités :
 - o 45 000€ pour la réhabilitation de deux logements d'urgence
- Une ville durable :
 - o L'aménagement des espaces publics et tranquillité publique
Un montant de 2 854 250€ pour les réfections de voies (Poste de Gesvres, Les Meuniers, La Gréhandière / Jaudinière), le plan Moby, la vidéoprotection et les travaux divers
 - o La transition énergétique et environnementale
1 592 770€ pour des rénovations énergétiques (centre technique municipal, dans les écoles), l'éclairage public, la remise en état du site Le Bossin.
 - o Les bâtiments
1 057 307€ pour les sécurisations, l'agenda d'accessibilité programmé et les travaux divers
 - o L'urbanisme foncier
585 255€ avec une recette envisagée à 1 205 000€ pour les taxes d'aménagement, les acquisitions et les ventes.
- Une ville attractive et dynamique avec la culture, le patrimoine, le sport, développement local, vie associative :
 - o Culture : 3 005 150€ avec la remise en état de la façade extérieure du château, le théâtre de verdure dont les travaux ont commencé et le transfert de l'école de musique avec son installation au presbytère
 - o Sport : 381 630€ avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le boulodrome actuel et la réhabilitation des salles de sports
 - o Développement local et vie associative : 1 562 460€ : réunification des places, l'ex restaurant la Treille et en face le bâtiment La Ménardais
- La modernisation de l'administration :
 - o 1 323 470€ pour l'informatique, les VL, mobilier, matériel. Il s'agit bien là de moyens techniques et technologiques.

Vous avez le mode de financement des investissements avec un auto-financement qui va s'achever en 2026 qui est estimé à 537 477€, des subventions FCTVA et autres recettes d'investissement en 2026 qui arriveront à 1 285 509€. Pas d'emprunt depuis 2018, le 1^{er} emprunt démarrerait en 2024 si le groupe scolaire La Rinqais devait se faire.

A cet effet, en ce qui concerne le groupe scolaire nous avons prévu également sur la PPI de l'année dernière 3 300 000€ d'emprunt pour l'école, viennent se rajouter 1 500 000€ pour l'augmentation des taux d'intérêts bancaires ainsi que les dépenses supplémentaires pour le groupe scolaire.

Les orientations d'investissements du mandat :

- En dépenses :
 - o Dépenses d'investissements 2026 qui s'achèvent à 4 386 198€ (je vous rappelle que ce sont des prospectives)
- En recettes :
 - o 9 866 458€

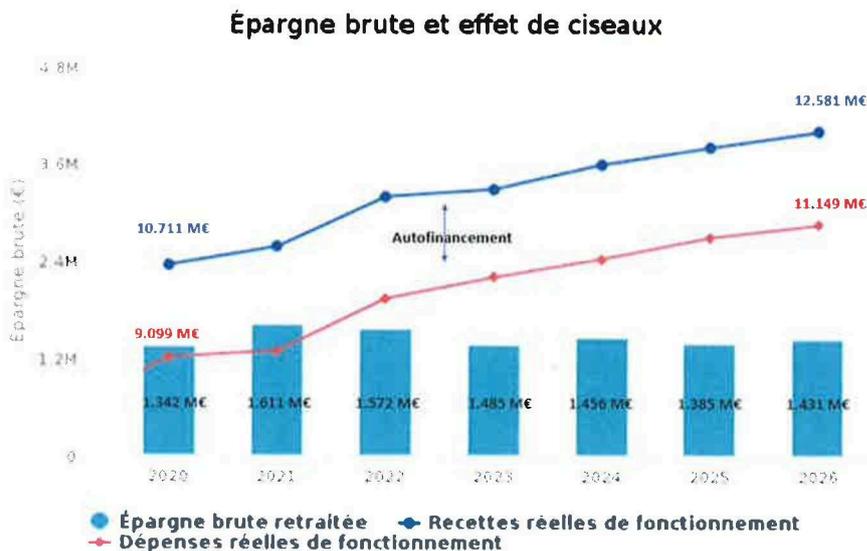
6. Epargne de la commune :

Sur cette diapositive, je vous ai entouré ce qui nous intéresse à savoir :

- L'épargne brute
- Le taux d'épargne brute
- L'épargne nette
- Et les capacités de désendettement.

Les quatre diapos suivantes vont aller dans cet ordre-là.

► L'épargne brute (et les effets ciseaux)



En vert, vous avez l'épargne brute

En bleu, ce sont les recettes

En rouge, ce sont les dépenses

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, cela va nous donner notre auto-financement qui va nous permettre de rembourser la dette, d'autofinancer l'investissement et d'alimenter la trésorerie.

Certes l'épargne brute en début de mandat : 1 611 548€ - en fin de mandat : 1 431 675€, sans compter sur l'inflation qui est passée par là.

Dotation des provisions : nous avons provisionné 1 500 000€ en début de mandat et on se rend compte au fur et à mesure que l'enveloppe budgétaire va diminuer et bien entendu la réalisation de projets. Qui dit réalisation de projets dit augmentation des charges en fonctionnement.

► Le taux d'épargne brute de la collectivité et des seuils d'alerte

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute hors produits et charges exceptionnels et les recettes réelles de fonctionnement de la commune.

En vert, vous avez donc le taux d'épargne brute.

La ligne jaune, c'est le seuil d'alerte 10%.

La ligne rouge, le seuil limite à 7% .

Donc durant tout le mandat nous seront au-dessus du seuil d'alerte. Je vous ai fait une petite moyenne 2021-2026 : 12,66%.

► **L'encours de dette :**

L'encours de dette se maintient entre 2020 et 2026 : 8 200 000€, nous irons jusqu'à 8 585 000€, sans compter sur le groupe scolaire qui devrait démarrer en 2024. La dette par habitant : 561€ alors que la moyenne nationale est à 862€, en comptant.

► **La capacité de désendettement de la collectivité**

Elle est en années. Nous démarrons le mandat à 4,64 années d'endettement pour finir à 6 ans. Le seuil d'alerte étant à 12 ans, il n'y a pas de quoi s'alarmer, il n'y a pas de dégradation de la capacité de désendettement. La moyenne sur le mandat est à 4,67 années. C'est toujours le groupe scolaire.

7. Les ratios

Je vais terminer la présentation du ROB par les ratios.

- Dépense réelle de fonctionnement par habitant : 1 200€ à Treillières en 2023 / la strate nationale des 10 000 habitants est à 1061,11€ .
- Dépenses d'équipement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement : 458€ à Treillières / la strate nationale étant à 292€. Donc là effectivement, on peut se dire que l'on est largement au-dessus de la moyenne. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit là de dépenses d'investissement donc qui vont venir enrichir le patrimoine. Et selon moi, une commune qui n'investit pas c'est une commune qui meurt.
- Dette par habitant : 561€ à Treillières / 862€ la strate nationale.
- Dans les recettes, la fiscalité par habitant 621€ à Treillières / 596€ sur la strate à 10 000 habitants.
Des recettes réelles de fonctionnement par habitant à 1 142€ / 1272€ au niveau national.
- La dotation globale de fonctionnement par habitant n'est que de 96€ à Treillières, très faible par rapport à la strate nationale qui est à 173€.

Enfin, les quatre derniers ratios se sont des pourcentages :

- Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement : 64% à Treillières / strate nationale à 61%.
- Dépenses réelles de fonctionnement + le capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : 94% / strate à 91%.
- Dépenses d'équipement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : 40% à Treillières / strate à 23%.
- L'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : 63% / la strate étant à 68%.

J'en ai terminé sur la présentation du ROB donc je pense que nous pouvons ouvrir, M. le Maire, le débat. Merci de votre attention.

► **M. le Maire :** Y a-t-il des élus qui veulent intervenir ?

► **S. BHIRAEI** : Je voudrais juste que vous reveniez sur le tableau qui présentait le financement des investissements. Vous avez présenté un tableau avec la part d'autofinancement et les subventions (TVA et autres subventions), pouvez-vous revenir dessus ?

► **I. GROLLEAU** : En dépenses ? En recettes ?

► **S. BAHIRAEI** : En recettes.

Les chiffres que l'on a sur le dossier qui nous a été envoyé et celui que vous projetez, on n'a pas les mêmes chiffres en 2023, 2024, 2025 et 2026.

► **I. GROLLEAU** : Effectivement, je n'ai pas porté de précision là-dessus. Il y a eu une modification des chiffres en recettes, c'est donc moins grave qu'en dépenses. Cette diapositive a été modifiée hier donc nous n'estimons pas utile de ressortir le ROB pour cela. En fait, il s'agit de modifications de chiffres qui sont liés au périscolaire avec la nouvelle organisation qu'il va y avoir en septembre 2023. Nous vous apporterons donc tous les détails, il s'agit d'une recette supplémentaire de 37 000€. Je pense Maité que tu en as parlé de la réorganisation qui interviendra en septembre 2023 ?

► **M. BERAGNE** : Effectivement, nous sommes en train de travailler sur la mise en place de réservations, sur les goûters intégrés au temps périscolaire et sur les petits déjeuners intégrés également au temps périscolaire. C'était donc effectivement une possibilité de recettes supplémentaires.

► **S. BAHIRAEI** : 37 000€ ?

► **I. GROLLEAU** : 37 000€ de recettes supplémentaires. Effectivement, il y aurait eu des incidences sur les dépenses on se serait permis de le signaler mais là...

► **S. BAHIRAEI** : Non mais c'est pour comprendre...

► **I. GROLLEAU** : Oui, tout à fait. C'est très bien. J'ai bien vu au moment de la présentation.

► **E. RENOUX** : Oui je souhaite intervenir merci.

Quelques constats pour commencer sur ces orientations budgétaires pour l'année 2023 et les suivantes. 2023 est l'année des hausses de la pression fiscale pour les Treilliérains : vous avez décidé d'augmenter les impôts de 3% et en parallèle vous avez décidé d'augmenter les tarifs des services de la commune dont la restauration scolaire et cela se traduit par 30% d'augmentation pour beaucoup de foyers. C'est selon nous la double peine pour ces familles treilliéraines.

Pourtant, ces hausses d'impôts n'empêchent pas d'avoir le taux d'épargne brute prévu pour 2023 le plus faible depuis 2005. L'orientation budgétaire de ce taux d'épargne brute est à la baisse jusqu'en 2026. Visiblement, vous ne trouvez pas les moyens d'inverser la tendance.

Les 6 ans de votre mandat conduisent à appauvrir la commune. C'est grave et nous voulons le dire ce soir.

L'actualité n'est pas facile pour les collectivités, on le sait. Plusieurs communes ont décidé des plans avec des mots qui font parfois un petit peu peur de « restrictions budgétaires », d'économies... Vu la conjoncture, on aurait pu penser que Treillières aurait fait de même - un plan d'économies et le présenter. Et bien finalement le mot « économie » n'est jamais cité dans la partie sur la commune dans ce rapport, tout autant que ses synonymes, pas une seule fois.

Cet attentisme est pour nous incompréhensible et pas à la hauteur d'une commune comme la nôtre, qui vient d'atteindre et de dépasser, comme vous l'avez répété plusieurs fois les 10 000 habitants ! Pourtant, c'est maintenant que l'avenir de notre commune se joue : tout bouge, il faut être visionnaire et s'inscrire dans les transitions à venir. Or, on a cherché mais on ne trouve rien sur votre vision ou presque rien. Pourquoi ?

Quelle est votre vision de l'avenir de notre commune d'ici 2026 ? Et bien dans ce rapport d'Orientations Budgétaires cela tient en une demi-page ! Page 22...Vous expliquez à vos administrés en une petite demi-page ce que vous voulez transformer dans notre commune d'ici 3 ans, c'est terriblement décevant. Vous gérez au jour le jour et n'anticipez pas les changements à venir – qui sont pourtant majeurs. Nous tenions ce soir à le rappeler ce soir.

Des orientations budgétaires, nous en avons et nous profitons donc de ce débat pour les présenter ce soir aux Treilliéraines et Treillierains représentés à travers ce conseil municipal. Elles s'orientent sur 8 thèmes.

► 1 Le premier thème concerne des mesures pour économiser l'énergie et la ressource en eau.

Commençons par faire des économies en installant une centrale de gestion à distance pour tous les bâtiments communaux, qui consiste à notamment installer des capteurs pour tous les fluides : l'eau le gaz et l'électricité et ceci sert à les piloter à distance et en temps réel. Ce genre d'investissement est éligible aux primes CEE collectivités (certificats d'économie énergie), cela couvre une bonne partie de ces équipements. Si on lançait cet investissement tout de suite, tous les bâtiments et installations seraient pilotables à distance dès la fin de cette année. On pourrait, comme beaucoup de communes commencent à le démontrer, baisser drastiquement les consommations de fluides (électricité, gaz, eau) en baissant par exemple le chauffage de façon ponctuelle dans certaines salles qui sont plus ou moins utilisées ou qui ne sont pas utilisées pour les mêmes usages et qui ne demandent pas les mêmes confort. Un exemple concret : les cours de yoga ont besoin d'un peu plus de confort que d'autres activités sportives.

D'ici 2026, on pourrait avoir toute l'eau chaude des vestiaires et des sanitaires des bâtiments publics avec des panneaux solaires thermiques. On continue ainsi à apporter du confort aux usagers sans alourdir les dépenses de la commune. Rien de plus simple à faire, beaucoup de communes le font. Et encore une fois, avec des subventions et des partenariats à la clé.

► 2 Le deuxième thème est de faire de la commune un acteur des circuits courts en lien avec le plan alimentaire territorial pour une autonomie alimentaire.

Une urgence d'ici 2026 est la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, surtout pour une commune comme Treillières qui a un outil aussi intéressant que sa cuisine centrale. Nous lancerions très vite l'achat par la commune d'une ferme et de terrains, afin d'y organiser des productions maraîchères : maîtrise des approvisionnements et maîtrise des prix. Ce n'est pas une utopie : les communes de Lanvallay, Cazouls-lès-Beziers, Vannes et bien sûr Mouans-Sartoux le font déjà. Avoir une autonomie alimentaire locale pour un bon nombre de produits de base d'ici 2026, voilà une orientation budgétaire qui nous semble enthousiasmante et possible. Le département est aussi mobilisable sur cette action concrète et réaliste.

► 3 Le troisième thème concerne des équipements mutualisés.

Vous voulez dépenser un million d'euros pour rénover un vieux bâtiment du patrimoine communal certes, mais un vieux bâtiment, en école de musique, pas adapté aux besoins de l'école de musique, ne permettant aucun développement de cette école alors qu'elle est très attractive. Ce n'est pas cela l'option que nous privilégions. Selon nous, il faut aller au bout du projet de salle culturelle à la Belle Etoile prévue dans le PPI de la CCEG : dans une démarche de totale concertation et de co-construction à laquelle, nous, nous tenons absolument, pourquoi ne pas étudier le projet de lancer un espace culturel qui regrouperait une salle et une école de musique d'ambition intercommunale à la Belle Etoile. Et si la CCEG ne se sent pas prête pour une salle culturelle, qu'à cela ne tienne, que la CCEG investisse dans une école de musique regroupant plusieurs communes à la Belle Etoile, en prenant en compte la volonté de cette école de se développer. A proximité d'un hypothétique, mais en attendant porté, futur lycée, cela aurait encore plus de sens. La commune pourra participer avec une partie du budget actuellement alloué. Nous avons une grande chance d'avoir cette école, on nous l'envie, il faut l'accompagner, il ne faut pas l'étouffer. Et soyons ambitieux : c'est le seul moyen d'avoir un équipement structurant à la hauteur des attentes des musiciens, et, qui sait, par son développement, avoir un jour une fanfare issue de cette école qui nous accompagnera dans tous nos

moments conviviaux sur la commune. L'ancienne maison paroissiale conserve son intérêt patrimonial. Nous ne le nions pas. Elle peut répondre à bien d'autres besoins comme les logements d'urgence. Nous reviendrons sur la question des logements.

► 4 Notre quatrième thème est la vie associative

Concernant la vie associative, sportive et culturelle, nous avons une chance inouïe : une grande vitalité et des associations de qualité. Pour la culture, le théâtre et la musique sont en très bonne santé par exemple. Pour le sport, des clubs aux performances de très haut niveau et des résultats brillants à chaque saison mais tout cela ne peut exister sans moyens. Au-delà des déclarations d'intentions, nous ne voyons pas les moyens qui traduisent vos actions dans vos orientations budgétaires. C'est dommage.

Les associations qui ne sont pas concrètement soutenues s'en vont ou meurent. Pour nous, il est essentiel pour l'animation et la vitalité de la commune, de soutenir l'ensemble des associations. Pour cela, nous prendrions la décision de construire un programme pluriannuel d'investissement pour le monde associatif, mais pas seuls. Bien au contraire, nous aurions associé et impliqué le monde associatif : dédier une enveloppe annuelle qui est débattue et adoptée en large concertation avec les associations et dont les actions résultent des arbitrages fait ensemble. C'est notre proposition, là aussi, une espèce de commission extra-communale.

► 5 Le cinquième thème est l'adaptation au changement climatique

Nous l'avons vécu l'année dernière, on nous l'annonce encore plus dur pour cette année : sécheresse, réchauffement, canicule : il faut protéger nos concitoyens : créons de l'ombre plantons des arbres, de la végétation, désimperméabilisons dès que la possibilité nous est offerte, préparons-nous à créer plus de confort en extérieur : par 40°, une rue à l'ombre d'arbres, c'est 10° de gagnés !

La seule verdure dont vous parlez, c'est pour le théâtre de verdure. Mais ce théâtre en extérieur n'est pas une priorité pour nous. En termes de verdure, la priorité c'est de végétaliser et de créer de l'ombre dans le bourg et les villages. Si le soleil et la chaleur sont de plus en plus au rendez-vous, les enfants n'iront pas se mettre en plein soleil dans un théâtre de verdure. Mais par contre, chaque jour ils auront besoin d'être à l'ombre dans les cours de récréation et quand cela sera au programme de leur journée scolaire, de sorties, ils iront selon nous bien plus dans des bois à l'abri plutôt qu'en plein soleil.

La verdure c'est en effet dans nos cours d'école qu'on doit la voir. Il faut engager rapidement la végétalisation des cours de nos écoles. C'est un confort quotidien qu'il faut apporter à nos enfants. Il faut agir aujourd'hui pour demain : décider dès maintenant et programmer des travaux à raison d'une école par an et il serait possible d'ici 2026 que les extérieurs de nos 3 écoles publiques soient adaptés au climat plus dur que nous allons connaître.

Toujours en termes de verdure, de gestion des eaux pluviales, de protection des terres nourricières, de préservation de la richesse biologique, de la trame verte, de corridor et d'habitat pour les espèces, l'orientation budgétaire qui nous paraît prioritaire est de planter des haies partout où cela est possible, c'est-à-dire le long des routes et chemins communaux puisque là, nous avons possibilité d'y agir. C'est l'un des outils rapides et directement pilotable par une commune pour agir sur la biodiversité. Et elle en a bien besoin, même chez nous. Nous avons la responsabilité d'agir sur ce point. C'est aussi cela notre vision de la gestion du patrimoine communal.

► 6 Notre sixième thème concerne les équipements scolaires

Vous avez toujours 7 millions d'euros de prévu pour une future école. Le moins qu'on puisse dire c'est que vous nous entretenez toujours dans une espèce de brouillard sur ce sujet : besoin de 13 classes, de 8 classes, puis plus d'école, puis seulement repoussée, et encore un budget hypothétique pour une école conséquente, bref, nous sommes en pleine désorientation budgétaire...

Vous allez encore justifier votre instabilité en nous disant que les effectifs scolaires sont eux même instables et peu prévisibles. Qu'à cela ne tienne, adaptons-nous. Et donc, reprenez notre proposition d'étudier le scénario d'une école primaire de taille moyenne à la Ménardais. D'abord parce qu'il n'y a

pas besoin d'une grande école là-bas. Cette école pourrait être modulable comme la plupart des nouvelles écoles construites maintenant, modulables en nombre de classes mais aussi en usage. Les bâtiments aux usages mixtes dans la journée ou dans la semaine, les constructions évolutives, les constructions réversibles, sont moins onéreuses, plus rapide à mettre en œuvre, plus souple en termes de gestion, moins impactantes pour l'environnement.

Ces locaux serviraient à d'autres usages notamment ceux de la vie du village lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Des quantités de communes arrivent à le faire, pourquoi pas nous ? Et cela permettrait de libérer de l'espace dans le projet d'aménagement de la Treille, en permettant par exemple mais c'est deux sujets auxquels nous tenons beaucoup. En permettant la création d'un espace de co-coworking et d'un atelier de réparation de vélo et de mini ressourcerie locale.

Le co-working, c'est un réel besoin actuel pour une commune de 10 000 habitants comme la nôtre. Et c'est aussi une solution sur les problèmes de déplacement, de bouchons que nous connaissons. L'atelier de réparation, de mini ressourcerie, beaucoup de communes s'y mettent. Là aussi, ne soyons pas les derniers. Ce sont ces besoins qui sont l'avenir de la vie d'un village comme la Ménardais, et de notre commune.

Nous le répétons ce soir : une école à la Rinçais est un mauvais choix. Prenez le temps d'étudier un second scénario plutôt que de vous enfermez aveuglément à créer une école dans un bourg où il y en a déjà quatre et au simple motif que la commune y dispose déjà d'une réserve foncière !

► 7 Le septième thème est un plan de mobilité durable, cohérent et complet

La mobilité : d'ici 2026, il faut selon nous faire vraiment plus de place au vélo dans le bourg et les villages. Déjà, finir ce qui est commencé : dans le bourg il y a des bouts de pistes cyclables un peu partout, mais elles s'arrêtent fréquemment en bout de rue pour reprendre 50 m plus loin : les ronds-points et les carrefours n'ont pas d'indication sur ce qu'il faut y faire quand on est en vélo. Il n'y a aucun fléchage sur la localisation des itinéraires cyclables actuels. Rue des baleines il faut refaire 50m de piste pour qu'elle devienne confortable, il faudrait aussi dégager quelques places de parking en face de certains commerces et les réserver et les aménager pour les vélos. Bref mettre de la cohérence sur l'utilisation du vélo dans le bourg. D'ici 2026 beaucoup de petites choses à faire mais qui changerait beaucoup la pratique du vélo et la façon de vivre dans le cœur de la commune comme dans les villages. Se déplacer moins cher et plus en sécurité est une attente forte des habitants.

D'ailleurs, pour décongestionner la rentrée et la sortie quotidienne des écoles, pourquoi ne pas se lancer et investir dans ce tout nouveau vélo-bus en bois fabriqué récemment à Nantes, le fameux Woodybus dont les médias ont parlé et expérimenter la déserte d'un quartier du bourg pour l'école Alexandre Vincent. Décarbonons le transport scolaire, c'est possible et sans une révolution.

► 8 Notre huitième thème est le parcours résidentiel et l'offre de services

Un point très important avec un fort enjeu doit aussi faire l'objet d'une orientation budgétaire prioritaire pour nous. La commune doit intervenir pour proposer un meilleur parcours résidentiel sur la commune. Nos jeunes ont du mal à rester sur la commune. Il n'y a pas assez de locations de logements intermédiaires, pas assez de logements sociaux.

La commune a peu de foncier mais elle en a. Vous ne pensez qu'à le vendre à du privé. Et bien non, un des outils principaux pour orienter un habitat vers les logements dont nous avons besoin c'est de garder le foncier et d'y décider ce qu'il doit s'y construire. Il faut aussi innover et pousser des nouveaux modèles de partenariats avec les promoteurs ; ça existe, ça se fait. Les outils juridiques existent. Il faut juste avoir la volonté de sortir du schéma classique de la cession.

Deux exemples : le foncier près de la mairie où est l'école de musique, et le foncier à la Ménardais en face de la Treille. Si on y veut des logements pour des jeunes, des primo accédants, la commune doit rester maître de ce foncier. A l'heure où nous allons écrire au sein de la CCEG un nouveau Programme Local de l'Habitat pour les 6 ans qui viennent, il est urgent de proposer des solutions à hauteur de chacune des communes et donc la nôtre.

En matière de commerce, c'est la même approche que nous proposons :

Rester maîtres du devenir en ce qui concerne certains locaux commerciaux afin de permettre l'installation de commerces dont nous avons besoin. Des commerces de proximité et du quotidien. Des montages existent, notamment au travers les baux sur le long terme qui soulagent les finances de la commune mais c'est de l'investissement à long terme nécessaire si on veut que notre commune garde ses jeunes, accueille des familles qui utilisent nos écoles et les services qui sont déjà en place et offre un parcours résidentiel qui change dans la vie. C'est une orientation budgétaire qui devrait ressortir et qui devrait être transpartisane, sur le long terme.

Toutes ces propositions sont tout à fait applicables et prêtes à être mises en œuvre d'ici 2026, dès cette année. Elles répondent aux enjeux de la commune. Et ce qui est primordial pour nous, c'est la méthode de mise en œuvre de ces orientations pour l'avenir de notre commune. Cette méthode serait l'association et l'implication, du début à la fin, dans tous nos projets, les Treilliérains et les acteurs concernés : sur les choix à faire, sur les priorités à déterminer, sur les projets concrets. Une méthode à l'opposé de ce que nous constatons, la vôtre qui est de décider trop souvent seuls, sans consultation de la population, sans même parfois une information. Cela éviterait la multiplication des collectifs d'habitants sur tant de sujets que nous constatons depuis 3 ans.

Voilà les orientations budgétaires que nous souhaitons présenter aux Treilliéraines et Treilliérains ce soir. Des orientations expliquées, détaillées qui montrent vers quoi on veut aller, qui restent sérieuses car déjà lancées par d'autres communes et qui soient enthousiasmantes. Loin de ce que nous pouvons lire dans le document si peu expliqué, détaillé et cohérent. Il n'y a pas de réponse aux urgences sociales, aux urgences environnementales et climatiques, pas d'explication, pas de projet global.

► **M. le Maire :** M. RENOUX, je vais vous répondre. Vous êtes toujours très critique vis-à-vis de la gestion financière de la commune.

Nous sommes des visionnaires. Depuis 10 ans que je suis Maire, je suis arrivé fin 2012, je suis très fier de tout ce que l'on a fait avec mes équipes respectives. Depuis 10 ans, vous êtes vous posé la question « Pourquoi la commune s'est transformée ? Pourquoi est-elle devenue attractive ? Pourquoi tout le monde veut venir habiter Treillières ? »

Parce qu'on a développé des services, des écoles, du sport, de la culture, des aménagements routiers. On a fait beaucoup de choses et je vous rappellerais quand même un chiffre, c'est la seule commune du département qui a autant investi. L'ancien mandat de 6 ans + le mandat actuel, sur les douze années, on aura investi 51 000 000€ en investissement ; c'est du jamais vu dans une commune de notre strate sur le département. La commune s'est transformée, ça n'est plus une petite commune mais une petite ville. La première chose que je demande aux nouveaux arrivants c'est « pourquoi êtes-vous venus à Treillières ? » et ils répondent « parce qu'à Treillières il y a tout. Vous avez gardé le côté rural de la commune qui est très sympathique, il y a deux collèges, trois groupes scolaires, il y en a pour tous les goûts, du privé, du public... ».

Contrairement à ce que vous dites, on a beaucoup développé tout ce qui est plantations et espaces verts. On n'a jamais autant créé d'espaces verts. D'ailleurs nous ferons un petit bilan là-dessus car encore récemment, je ne sais pas si vous avez regardé, l'aménagement du parc de la Boiserie vous avez vu le nombre d'arbustes et d'arbres que l'on a plantés et d'espaces verts que l'on a créés. On n'a jamais autant créé d'espaces verts sur la commune, on n'a jamais autant planté d'arbres sur la commune. Je rappellerais quand même que quand je suis arrivé en 2013, l'école de la Chesnaie était avec des bungalows qui n'étaient pas du tout aux normes mais ça ne vous gênait pas que l'on y mette les enfants pendant plusieurs années, vous ne vous êtes pas souciés de faire une nouvelle école à l'époque quand vous étiez aux affaires. Quand je suis arrivé en 2012 comme Maire, fin 2012, première chose que l'on a eu à traiter c'est une école. Elle n'était pas aux normes l'école de la Chesnaie, rien n'était aux normes.

Alors j'aime bien avoir des leçons de vous mais il y a des limites.

Je suis très fier de ce que j'ai fait depuis 10 ans comme Maire et ce que l'on a fait, parce que je ne suis pas tout seul, avec mes équipes respectives depuis 10 ans. Je suis très content car quand on voit la notation de la commune sur le département, quand on voit que les gens qui viennent à Treillières, sont heureux, moi je rencontre beaucoup de gens, je discute beaucoup avec les gens et tous les

nouveaux, au marché.... sont satisfaits de ce que l'on a fait à Treillières depuis 10 ans. Alors arrêtez de noircir le tableau. Vous n'avez pas la même vision que nous mais c'est votre problème. Dire que l'on gère mal la commune, que l'on n'a rien fait pratiquement sur l'environnement alors qu'on a fait l'éclairage, on est la première commune du département à avoir mis en place les mâts solaires. On est la première commune du département à mettre de l'éclairage en Led. A l'époque, je me rappelle on me disait que ça n'était pas possible, personne ne fait ça, ça ne durera pas, ça va mal vieillir. On a été la première commune à mettre du Led en éclairage public, les 87 mâts du centre-ville ont été mis en Led. On a continué à développer le mât solaire et on va continuer à le développer d'ailleurs, regardez le CTM on va le recouvrir d'une nouvelle toiture avec des panneaux solaires.

Je veux bien entendre tout mais quand on vous entend, on n'a rien fait et on est mauvais sur tout : finances, investissements, vision de la commune....

Je vous rappelle que depuis que je suis Maire, on a mis 10 000 000€ pour les écoles : Kergomard nouvelle école, on a agrandi les deux groupes scolaires. On a fait beaucoup pour les écoles, pour la jeunesse. Vous nous reprochez de ne rien faire pour la jeunesse. En 2022, ça été l'année de la jeunesse. On a beaucoup dépensé, beaucoup investi, on a beaucoup développé. Madame BERAGNE s'en est occupé, je la remercie d'ailleurs. La jeunesse ça été un véritable succès, tout le monde est content.

Pour les écoles, j'entends qu'il faut enlever le bitume aujourd'hui, je suis d'accord, il faut mettre de l'herbe. Je veux bien tout entendre mais nous taxer nous de ne rien avoir fait sur l'environnement alors que l'on a fait beaucoup : on a sécurisé les routes, refait la voirie, mise à niveau des principaux axes routiers de la commune, développer la sécurité, mise en place de caméras.

Nous avons d'ailleurs eu les chiffres de la sécurité hier et ils ne sont pas si mauvais que ça, contrairement à ce que j'entends sur les réseaux sociaux. On a l'impression que Treillières est devenu la banlieue de Nantes alors que c'est loin de l'être.

On a quand même des résultats, je suis très fier d'avoir une commune comme Treillières. Ça n'est plus une petite commune mais une petite ville et tout le monde est content. Il y a un bien-être à Treillières que tout le monde reconnaît et je suis très fier de ça.

Je vais passer la parole à Madame BERAGNE

► **MT BERAGNE** : Je vous remercie d'avoir parlé de l'autonomie alimentaire. Je regardais mes dossiers et la première demande auprès de services pour l'autonomie alimentaire était du 13 août 2020 et je pense en avoir parlé avec vous en commission. C'est donc dans les cartons.

► **S. BAHIRAEI** : Qu'est-ce qu'on a fait depuis ?

► **MT BERAGNE** : Ça apparaît comme une idée géniale d'un coup, mais non pas du tout. On a eu quand même je vous le rappelle quelques difficultés pendant plusieurs périodes et nos services ont aussi des priorités et ne peuvent pas travailler comme ça tout le temps. Il y a des priorités, il y a des urgences à régler tout le temps.

Également par rapport à la végétalisation des cours d'école, c'est un sujet qui a été abordé en conseil d'école, ça été un sujet abordé avec les services techniques. Pour l'instant, les services techniques n'ont pas la capacité de travailler dessus.

► **JM. COLOMBAT** : Je voulais essayer de répondre aux points 1 et 4 de M. RENOUX. J'ai bien écouté et compris votre programme. C'est vrai que c'est un programme comme un autre.

Sur le point 1, vous avez cité notamment ce que l'on appelle des gestions techniques de bâtiments centralisées. C'est une solution effectivement très intéressante pour la simple raison c'est que vous pouvez gérer d'un seul endroit l'ensemble du chauffage, de l'électricité

Le seul problème que vous avez oublié M. RENOUX c'est que vous ne nous avez pas chiffré cela.

► **E. RENOUX** : A-t-on les services pour le faire ? Vous croyez qu'on a une boule de cristal ?

► **JM. COLOMBAT** : Je vous ai laissé parler, ayez la correction de m'écouter. Vous vous apercevrez effectivement que la gestion des bâtiments est extrêmement chère et que l'amortissement, contrairement à ce que vous pourriez croire ou imaginer, ne se fait pas sur quelques mois ou quelques années mais sur des décennies. A partir de ce moment-là, vous pourrez venir avec vos chiffres, je vous amènerai les miens et on pourra comparer et d'ailleurs on pourra même le faire en débat public ça ne me gêne absolument pas.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est sur le point 4, vous avez cité effectivement sur la vie associative. Vous aviez un programme sur la vie associative qui est parfaitement admissible. Il ne vous a pas échappé que nous avons lancé un peu tardivement, j'en porte la responsabilité, les assises associatives et que nous avons tout un programme de gestion et de réunion avec ces assises et la continuation de celles-ci qui va se faire sur l'année 2023-2024. Donc laissez-nous un peu travailler avec les associations et vous pourrez effectivement commenter si nous avons mal travaillé dans deux ans.

Et j'ajouterais quand même que pour la partie sportive, parce que vous avez fait des réflexions sur le sport, il ne vous a pas échappé non plus que je suis censé m'en occuper en termes de délégation. Il y aura donc dans une quinzaine de jours une présentation d'un plan d'amélioration des équipements sportifs qui va être présenté en bureau municipal et qui va chiffrer noir sur blanc l'ensemble des améliorations que l'on peut porter sur les équipements sportifs, y compris toutes les évolutions que l'on devra effectuer si l'on veut obtenir les quatre flammes par le Comité Régional Olympique. Mon objectif, si je peux avoir un objectif un tant soit peu ambitieux c'est d'aller viser les quatre flammes et il faut donc faire un certain nombre d'investissements. Et donc il ne vous aura pas échappé non plus que pour l'instant l'épée de Damoclès sur la réalisation d'une école et d'un groupe scolaire. C'est la priorité et donc on ne peut pas mettre toutes les priorités parce qu'à moins que M. le Maire décide du jour au lendemain de multiplier les impositions par deux, on ne fait qu'avec ce que l'on est capable de faire.

Donc laissez-nous un petit peu avancer sur le débat de l'école ; elle se fera, elle ne se fera pas ? et si elle ne se fait pas vous verrez qu'effectivement il y aura bien des possibilités d'amélioration des équipements sportifs.

Et j'arrive au point numéro 5 ou 6 sur La Ménardais je crois. Je ne sais pas si c'est le point 5 ou 6 mais vous avez cité quelque chose sur La Ménardais et votre fameux projet que vous aviez depuis le départ c'est-à-dire d'installer une école, s'il y a une école qui doit se faire sur La Ménardais. Et puis il y a le deuxième projet de la treille.

Donc là encore, sans vouloir un petit peu dévoiler l'avancement de ces deux projets, je vous informe que nous recevons l'association des habitants de La Ménardais vendredi pour leur présenter les indications très précises sur les deux projets. Néanmoins sur la Ménardais, je tiens à vous rappeler que la surface foncière est de l'ordre de 4 400m², que l'on a un axe routier qui est très important, qui est même très dense et qu'aller intégrer une école avec l'installation de centaine d'élèves à cet endroit-là renforcerait....

► **E. RENOUX** : Mais ce n'est pas là où il y a la réserve foncière.

► **JM. COLOMBAT** : La réserve foncière, il n'y en a pas 36 ?

► **E. RENOUX** : Justement, on en a déjà parlé d'une réserve foncière, mais elle n'est pas là. Elle est dans la partie basse de La Ménardais, il y a déjà une OAP dedans, il y a plus d'1,4 hectare, on en a parlé au conseil municipal précédent.

► **JM. COLOMBAT** : On ne s'est pas compris parce qu'à La Ménardais il y a effectivement la réserve foncière de 4 400m² et en plus mon collègue me dit qu'elle n'est pas publique, qu'elle est privée.

► **E. RENOUX** : Oui mais c'est bien une OAP et voilà.

► **JM. COLOMBAT** : C'est votre projet. Si un jour, je me permets de vous le dire je ne le souhaite pas, mais si un jour vous êtes aux commandes de cette commune, vous ferez votre programme et votre projet. En attendant, je ne veux pas revenir sur l'implantation d'une école sur ce site de La Ménardais.

Et puis il y a un dernier point auquel je voulais répondre sur la dernière partie de votre programme, mais j'ai oublié..... A moins que vous ayez d'autre chose à nous demande, sinon, j'en ai terminé.

► **F. CHAPEAU** : Est-ce que je peux intervenir M. le Maire ?

► **M. le Maire** : Oui, prenez le micro.

► **F. CHAPEAU** : Notamment sur le dernier point que vous venez d'échanger sur l'OAP dans le bas de La Ménardais qui est une partie avec un chemin communal et en plus il est très boisé. Il y a un truc que je ne comprends pas, vous voulez reboiser mais déboiser. Parce que si on fait une école, il faut abattre la moitié des arbres.

Je suis désolé, je connais par cœur la commune de Treillières donc vous n'allez pas m'apprendre où il y a des arbres et où il n'y en a pas.

► **G. BOULZENNEC** : A la Rinçais il n'y a pas d'arbres ?

► **F. CHAPEAU** : A la Rinçais il n'y a pas d'arbres sur cette partie-là. Il y a des chênes et ils n'ont pas bougés.

► **C. RINCE** : Honnêtement, on en créera plus qu'on en supprimera.

► **F. CHAPEAU** : Donc plusieurs éléments à vous donner :

- Le projet développement durable, économie d'énergie de la commune n'est pas forcément un sujet intra-commune. Les réflexions sont également portées par la communauté de communes dont je suis le titulaire de ces réunions. Aujourd'hui je viens d'apprendre qu'il y a un agent qui vient d'arriver pour nous aider à organiser et à préparer à l'échelle du territoire, voire même un peu plus avec le pays de Blain, comment développer, améliorer la situation bocagère, garder nos arbres, améliorer l'ombrage.... Donc il y a une personne détachée pour ça. Je vous l'apprends peut-être mais ça va nous aider.

► **E. RENOUX** : Bah oui, heureusement que vous êtes là. Je ne vois pas comment on le saurait.

► **F. CHAPEAU** : Faut juste lire quelques documents.

► **F. CHAPEAU** : Et un deuxième point au niveau des économies d'énergie, il y a une réflexion plus large que Treillières.

► **E. RENOUX** : Les membres de la commission de la CCEG c'est vous qui l'avez décidé M. RINCE, c'est votre équipe. Nous ne sommes dans aucune commission de la CCEG, vous nous y avez exclu.

► **C. RINCE** : Ce n'est pas nous qui décidons, c'est la CCEG qui emploie une personne aujourd'hui.

► **E. RENOUX** : Ce n'est pas le sujet. Vous êtes en train de dire qu'on devrait être au courant de choses alors qu'on n'est pas dans les commissions.

► **F. CHAPEAU** : Justement, je viens de l'apprendre aussi donc je vous l'apprends.

Et le deuxième point au niveau des économies d'énergie et de la gestion technique des bâtiments on va s'engager avec la communauté de communes, le Pays de Blain et la région de Saint-Nazaire, on a une réunion le 6 mai. Après cette réunion, je pourrai vous donner plus d'éléments.

► **M. le Maire** : OK, merci.

Alors Isabelle tu voulais conclure je crois.

► **E. RENOUX** : Je voudrais quand même dire quelque chose mais allez-y.

► **I. GROLLEAU** : Non, non allez-y, je voulais conclure.

► **E. RENOUX** : Je voulais quand même revenir sur deux/ trois détails. On n'a jamais dit qu'il n'était pas bon vivre à Treillières. Nous y habitons-nous même, on est contents d'y habiter.

Par contre, on a des visions différentes, c'est sûr. Les insatisfactions sont réelles, il y a des démonstrations et pas que de nous, il y a des collectifs, il y a des gens qui nous le disent. Il y a certainement des gens très contents d'y habiter mais il y a aussi des gens qui ont des insatisfactions sur cette commune et nous les écoutons, nous les entendons et nous essayons aussi de notre côté d'y apporter des propositions pour y répondre.

Ensuite, vous parliez de la fameuse centrale de gestion. Moi j'entends bien mais pourquoi on ne regarde pas des devis, on regarde pas combien ça peut coûter. Moi et d'autres, dans nos milieux professionnels respectifs on a ces exemples là et contrairement à ce que vous dites, ça peut coûter cher au départ mais il y a des subventions énormes sur ces sujets donc pourquoi ne pas en parler plutôt que de se chamailler autour de cette table. Surtout que nous apprenons, et heureusement nous lançons le débat, vous le prenez assez mal, mais heureusement que nous lançons le débat ce soir car nous apprenons des choses qui sont intéressantes mais qui peuvent devenir des propositions tout à fait consensuelles. Quel dommage de devoir lancer des questions ou de faire avec les informations que l'on a pour finalement apprendre que les choses avancent.

► **F. CHAPEAU** : Excusez-moi M. RENOUX mais dans le dernier mandat vous aviez un de vos collègues qui s'appelait M. TUAL avec lequel nous avons travaillé sur ce sujet pendant la construction de Pauline Kergomard. Il faut que vous sachiez que nos salles de sport sont équipées de différents chauffages, certaines sont à l'électricité, d'autres au fioul, d'autres au gaz et nous ne sommes pas équipés pour gérer trois différents systèmes. M. TUAL avait travaillé à ce sujet et il était d'accord avec moi, l'investissement était trop important. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut réfléchir à évoluer et notamment à la réfection de la salle Olympie, il faut effectivement changer les choses et changer le chauffage.

► **C. RINCE** : J'aimerais que l'on revienne sur le DOB parce que là, on est complètement parti ailleurs. Je pense que vous avez vos idées, nous avons nos idées. Je pense qu'il faut revenir sur le sujet de ce soir : les investissements.

► **E. RENOUX** : C'est un débat d'orientations.

► **C. RINCE** : Ce sont les investissements que nous avons décidés de faire donc on vous les présente. On verra en 2026, au moment des élections quand vous entamerez votre campagne électorale à ce niveau-là. Aujourd'hui on a été élu pour améliorer en grande partie ce qui se passe sur Treillières, essayer de construire quelque chose sur Treillières, ce que nous essayons de faire. Nous ne faisons certainement pas toujours de bonnes choses, ça on peut l'admettre. Vous avez mené à une certaine époque aussi la commune, vous avez aussi des associations à l'époque dont je faisais partie qui n'étaient pas forcément satisfaites de ce que vous proposiez mais pour autant on a subi donc aujourd'hui je tenais à simplement dire ça et je voudrais que l'on revienne sur le DOB.

► **E. RENOUX** : Le ROB, il y a « Orientations Budgétaires » qui nécessitent un débat, Madame GROLLEAU l'a dit mot pour mot. Donc il y a trois mots « Débats – Orientations – Budgétaires ». Au débat, ce sont des orientations, les vôtres, les nôtres donc je ne vois pas où on s'éloigne, vous avez un petit souci avec ce que veut dire la discussion en démocratie.

M. RINCE régulièrement revient à nous dire que nous n'avons pas à discuter. Si, c'est un lieu de débat le conseil municipal, donc on débat et on ne s'éloigne pas du sujet.

► **C. RINCE** : Vous avez répondu, vous nous avez dit ce que vous vouliez faire, on a très bien entendu. Tous les gens qui sont dans cette salle l'ont très bien entendu, on prend acte de ce que vous désirez. Maintenant, sachez quand même que c'est nous qui aujourd'hui, et ça je sais que ça vous énerve parce qu'excusez-nous en 2020 ce n'est quand même pas votre équipe qui est passée c'est la nôtre, donc aujourd'hui, on vous présente quelque chose que ça ne vous convienne pas, ça on l'entend tout à fait, on peut le comprendre et je pense que c'est partout pareil dans n'importe quelle commune maintenant on ne va pas parler pendant deux heures sur des choses, vous nous avez dit ce que vous aviez à dire. Nous on a écouté, on a débattu, la preuve c'est qu'il y a eu des échanges. Aujourd'hui, je pense qu'il faut conclure.

► **M. le Maire** : Donc on va conclure, Madame GROLLEAU vous avez la parole.

► **I. GROLLEAU** : Bien M. le Maire. De part cette conjoncture économique et géopolitique, particulièrement conflictuelle et sensible, les collectivités sont touchées par cet état anxieux. Les phénomènes risquent d'être persistants, les hausses des prix devraient être soutenues dans les mois à venir. Notre commune doit et continuera à faire face.

Par ailleurs, le dynamisme démographique que l'on connaît à Treillières, 66 % d'augmentation entre 2000 et 2022, est un élément majeur dans notre projet de mandat. L'arrivée de ces nouvelles populations engendre de nouveaux besoins, la Commune doit y répondre, tout en relevant les défis environnementaux, et en préservant son identité.

Dans ce contexte, ce Rapport d'Orientations Budgétaires s'est appuyé sur :

- Les efforts collectifs des agents communaux et des élus. Il en ressort des orientations budgétaires de gestion raisonnée, solidaire et responsable, pour maintenir une situation financière saine de la commune.
- Ce rapport s'est également appuyé sur l'audit financier présenté en 2021 et les entretiens conduits par le bureau d'études Ressources Consultants Finances fin 2022.

Ce ROB prévoit la poursuite des efforts de gestion, avec :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré cette période inflationniste inédite. Nous tenons compte des effets de l'augmentation mécanique de la masse salariale, selon l'application du glissement vieillesse technicité et des réformes d'emploi de la fonction publique territoriale, poste budgétaire le plus important pour la commune ;
- Une estimation communément prudente des recettes de fonctionnement en 2023, malgré une baisse des dotations de 15% (ainsi que les pertes de la taxe d'habitation et de Dotation de Solidarité Rurale). A l'instar des années passées, la municipalité n'a de cesse à rechercher à optimiser ses recettes ;
- Concernant les dépenses d'investissement, l'équipe municipale a adapté son projet politique de début de mandat, pour répondre aux besoins d'une commune qui évolue au rythme d'une dynamique démographique fluctuante, pour exemple : 130 naissances en 2021, mais seulement 90 en 2022 ; une baisse du nombre d'écoliers en septembre 2022. Ce phénomène nécessite des adaptations continues de nos équipements ;
- Enfin, s'agissant des indicateurs de santé et les ratios de notre commune, j'estime que notre trajectoire financière est respectée :
 - Une épargne brute d'1.430 M€ à la fin de ce mandat, avec un taux d'épargne projeté à 11,38 % (le seuil d'alerte étant à 10 %). Notre ambition est de maintenir une capacité d'autofinancement

suffisante, pour permettre la poursuite de notre politique d'investissement dynamique, nécessaire au maintien de l'attractivité de notre ville,

- . Une fiscalité mesurée : une seule augmentation raisonnée sur 15 ans,
- . Un encours de dette qui se maintient entre le début de ce mandat et nos perspectives jusqu'en 2026, et ce malgré le projet de groupe scolaire à la Rinqais
- . Une capacité de désendettement à six années, le seuil d'alerte étant à 12 ans
- . Une dette par habitant à 561 € (moyenne nationale : 862 €).

Ainsi, nous poursuivons la maîtrise et la priorisation de nos dépenses, au regard de nos recettes. Malgré les contraintes et dans ce contexte économique défavorable, l'enjeu de l'équipe majoritaire reste de préserver l'essentiel de notre politique de proximité, de mandat de services, en faveur des Treilliérains.

Je vous remercie de votre attention et je reprends la suite de la délibération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport d'orientations joint à la présente délibération.**

► **M. le Maire** : Ok, tout le monde a pris acte, c'est bon ?

Le conseil municipal PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

► **M. le Maire** : Merci beaucoup, j'ai une information à vous donner.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier dernier, la ville est passée à la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui nous impose d'adopter un règlement budgétaire et comptable (RBC) juste avant le vote du nouveau budget primitif.

Ce règlement a vocation à regrouper dans un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs de la collectivité (normes, procédures budgétaires et comptables, modalités de gestion des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)) qui constituera ainsi un référentiel commun et créera une culture de gestion que les services de la ville pourront s'approprier.

Compte-tenu du caractère très récent de la nomenclature et du renouvellement récent de l'équipe des finances, du travail important de rédaction pour le service dans une période particulièrement intense, j'ai donc décidé le report du conseil municipal prévu initialement le 28 mars 2023 au 11 avril 2023.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 avril 2023 à 19h00.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 29 mars 2023 à 19h00.

Je vous remercie de votre attention, merci à toutes et à tous. Je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt. Merci.

CLOTURE DE SEANCE

La séance est close à 20h25.

ADOpte A L'UNANIMITE

Treillières, le 11 avril 2023

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Alain ROYER



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc COLOMBAT

